

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualité,

Chères amies et chers amis du sport,

Madame la Ministre des Sports, Valérie GLATIGNY, souhaite vous partager les informations communiquées aujourd'hui par le Conseil National de Sécurité dans le cadre de la phase 3 du processus de déconfinement.

Tout d'abord, il faut signaler une inversion du processus de réflexion suivi jusqu'ici. Nous passons en effet d'une logique d'interdiction à une logique d'autorisation moyennant quelques restrictions afin de maintenir notre vigilance collective face au virus.

Au niveau de nos comportements individuels, 6 règles sont à respecter :

1. Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, ...)
2. L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux.
3. Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques
4. Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque.
5. Les contacts sociaux seront permis entre 10 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit.
6. Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum 10, enfants compris (par exemple restaurant, ballade dans un parc, ...)

Une reprise des activités physiques et sportives sera permise dès ce 8 juin sans restriction au niveau des disciplines sportives tant au niveau des pratiques extérieures ou intérieures, professionnelles ou amateurs, selon les modalités précisées ci-dessous :

- Les séances de cours ou d'entraînement sont toujours limitées à des groupes de 20 personnes dans un cadre organisé et sous la surveillance d'un entraîneur, et ceci jusqu'au 1^{er} juillet.
- Les sports de contacts (sports de combat, sports de ballons, ...) devront toujours se limiter à un entraînement sans contact, et ceci jusqu'au 1^{er} juillet.
- Les compétitions (sans public) peuvent reprendre pour les disciplines sans contact rapproché.
- Les vestiaires et les douches restent fermés.
- Les piscines restent fermées jusqu'au 1^{er} juillet.
- Les salles de fitness peuvent rouvrir.

Cette reprise est conditionnée à l'adoption de protocoles d'organisations qui vous seront très rapidement transmis. Ils serviront de cadre de recommandations pour l'organisation des activités et manifestations sportives.

La pratique sportive pourra reprendre sans aucune restriction à partir du 1er juillet prochain, avec du public (200 personnes maximum assises, dans le respect des distances de sécurité).

Les activités sportives organisées et encadrées par un responsable (cours, entraînements, stages sportifs) pourront monter jusqu'à 50 participants en juillet, sous couvert du respect des distances sociales.

Madame la Ministre GLATIGNY vous recommande de ne pas agir dans la précipitation et d'attendre la circulaire adaptée, la FAQ ainsi que les protocoles. Ces informations et précisions complémentaires vous permettront de disposer d'une vue d'ensemble complète.

Je reste bien évidemment à votre entière disposition.

Sportivement vôtre,